

14 juin 2016

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 mai 2016 de M. François Bärtschi: «SOS pour l'immeuble des Minoteries: des mesures d'urgence afin de protéger les habitants!»

TEXTE DE LA QUESTION

Le Mouvement citoyens genevois est déjà intervenu à deux reprises, dans le cadre des questions orales, pour tirer la sonnette d'alarme à propos des dangers que représente le groupe d'immeubles des Minoteries. Nous avons demandé au Conseil administratif de prendre des mesures d'urgence afin d'éviter des drames.

Plusieurs mois après notre première intervention en séance plénière, une panne d'ascenseur a empêché l'accès à leurs appartements à des personnes ayant un grand handicap et se trouvant en chaise roulante. L'une d'elles s'est retrouvée à l'extérieur de chez elle, sans soutien et dans une situation profondément désespérée. Pareille situation n'est pas tolérable.

Une semaine plus tard, un incendie s'est déclaré dans l'un de ces immeubles. Certains locataires ont dû être conduits à l'hôpital, d'autres ont dû être relogés. Fort heureusement, c'était un dimanche et les enfants de la crèche n'étaient pas là, ce qui leur aurait fait courir des risques monstrueux.

Les signaux de danger deviennent de plus en plus forts et insistants. Nous déplorons de ne pas avoir été pris au sérieux et qu'aucune mesure spécifique d'importance n'ait été décidée.

L'attitude passive du Conseil administratif n'est plus tolérable et ne rien faire s'apparente à une non-assistance à personne en danger.

Faut-il attendre des morts pour que le Conseil administratif réagisse?

L'affaire est déjà allée beaucoup trop loin.

Le Conseil administratif compte-t-il faire toute la lumière sur les événements dramatiques qui se sont produits dans l'immeuble des Minoteries? Quelles sont les mesures d'urgence qu'il envisage de prendre immédiatement afin de sauvegarder l'intégrité physique et morale ainsi que la vie des habitants de ces immeubles?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Conscient des caractéristiques particulières du périmètre des Minoteries, le Conseil administratif ne peut en aucun cas accepter le reproche selon lequel il n'en aurait ni tenu compte ni pris les mesures adéquates.

Pour ce qui concerne en premier les très nombreux incendies qui se sont déclenchés ces dernières années, des plaintes pénales ont systématiquement été déposées auprès de la police cantonale. Cette dernière a pris la situation très au sérieux et conduit une enquête longue et complexe pour déterminer les causes de ces sinistres, en particulier celui qui s'est produit le 1^{er} mai 2016. A l'issue de cette enquête, qu'il n'appartenait pas au Conseil administratif de conduire, il est aujourd'hui avéré que les sinistres sont d'origine criminelle, une seule personne en étant présumée l'auteur. Cette personne a été arrêtée et est aujourd'hui incarcérée. L'instruction pénale se poursuit, sachant que la Ville de Genève est bien entendu partie à la procédure, en tant que plaignante et partie civile.

Cela étant précisé, le Service d'incendie et de secours (SIS), conscient des risques particuliers et des spécificités du lieu, a depuis longtemps apporté une attention particulière à ce dernier, prévoyant de manière détaillée les conditions des interventions qui pourraient éventuellement être nécessaires. Cette démarche proactive a porté ses fruits, et a permis que l'incendie du 1^{er} mai 2016 soit bien non seulement avec rapidité, mais également en prenant toutes les mesures adaptées à l'évacuation des personnes et à leur suivi dans la période où un ascenseur a été hors d'usage. Pendant plusieurs jours, la protection civile a ainsi prêté main-forte aux locataires, y compris en fauteuil roulant, pour leur permettre d'aller et venir malgré l'absence d'ascenseur.

Sur un plan plus général, le site donne lieu à une surveillance régulière de la police municipale, qui coordonne son activité avec celle de la police cantonale et de la société privée de surveillance mandatée par la Gérance immobilière municipale (GIM) pour procéder à des rondes régulières. Bien entendu, ces mesures ne signifient pas la surveillance permanente de chaque espace du périmètre et de chaque personne le fréquentant, mais il en est ainsi de l'ensemble du territoire.

Il faut encore souligner le travail permanent des infirmières et des concierges professionnel-le-s qui œuvrent sur place et qui s'attachent chaque jour, dans la mesure de leur possibilité d'intervention, à développer des liens de proximité avec les habitant-e-s et à soutenir celles et ceux qui en ont particulièrement besoin.

Dans le même ordre d'idées, les Unités d'action communautaire (UAC) ont organisé ces derniers mois et pour les mois à venir diverses manifestations collectives, visant à développer une ambiance de meilleure qualité et à encourager de bonnes relations entre toutes et tous.

Ces mesures ne constituent certainement pas des «solutions miracles», mais elles attestent de l'attention toute particulière qui est apportée au périmètre considéré et du fait que les pouvoirs publics déploient le maximum des ressources dont ils disposent.

A ce qui précède s'ajoute bien entendu la mise en œuvre de l'important projet de rénovation des immeubles et des espaces communs, qui va dans le sens de la requalification d'un périmètre dont l'état actuel favorise une dégradation des conditions de vie. A noter que, dans le cadre des mesures d'accompagnement à ce projet de rénovation, des médiateurs sont désormais quotidiennement sur place, contribuant à encourager le dialogue et les échanges positifs entre les différent-e-s intervenant-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno